



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2025ARR039

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 16 septembre 2025

Objet : Arrêté portant retrait de la délégation accordée par M. le Maire à Mme l'Adjointe au Maire Maryse DROUILLET (CECCON-MARTINEAU)

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal n°2023ARR019 du 28 août 2023 portant délégation accordée à Mme Maryse DROUILLET, 4^e adjointe au Maire, lui attribuant des délégations de fonctions et de signature ;

Considérant la volonté, en raison de la perte de confiance affectant le bon fonctionnement de l'administration communale, de retirer les délégations consenties à Mme Maryse DROUILLET, 4^e adjointe au Maire ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté municipal n°2023ARR019 du 28 août 2023 portant délégation accordée à Mme Maryse DROUILLET susvisé est abrogé.

Article 2

Mme Maryse DROUILLET conserve son mandat de conseillère municipale et sa qualité d'adjointe au Maire, sauf décision contraire du conseil municipal conformément à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à Mme Maryse DROUILLET et publié selon les formes réglementaires.

Article 4

Le présent arrêté sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ